



Fédération des
Pyrénées-Atlantiques

Animation/ formation

"La laïcité, un principe et des pratiques pour le vivre et faire ensemble dans les centres sociaux"

Date : Mardi 19 janvier 2016 (14H30-17H30).

Lieu : Salies de Béarn.

Intervenant : **Marc Fourdrignier**, sociologue, enseignant-chercheur à l'Université de Reims (Champagne-Ardenne). Formateur-consultant dans l'action sanitaire et sociale (CAF, CCAS, Conseils Départementaux, MDPH, Centres Sociaux,...).

MARC FOURDRIGNIER

Sociologue, spécialiste de l'action sanitaire et sociale et de la professionnalisation

<http://marc-fourdrignier.fr/>

Présents : cf. liste d'émargement.

Déroulement proposé :

1. Intervention de **Marc Fourdrignier**,
2. Travail en sous-groupes mixtes à partir de l'intervention,
3. Mise en commun, échanges, synthèse du travail collectif.

Argumentaire :

Les références à la laïcité et au vivre ensemble peuvent faire l'objet de discours incantatoires, entendus et parfois usés. Faire référence au vivre ensemble relève souvent de l'évidence, lorsque l'on parle des centres sociaux. On pourrait dire, a priori, que c'est le résultat attendu de l'animation de la vie sociale.

Encore faut-il préciser le contenu et les conditions pour éviter que cela soit une référence obligée ou formelle. De plus pour vivre ensemble il faut aussi être en capacité de faire ensemble.

Pour autant, la référence à ces valeurs et à ces principes est plus que jamais nécessaire dans la société d'aujourd'hui tant au regard des attentats perpétrés en France en 2015 que de la difficulté croissante au vivre ensemble, notamment dans les quartiers populaires.

Il est alors nécessaire d'actualiser la réflexion en étant vigilant notamment aux points suivants :

- Le décalage possible entre des valeurs affichées et le partage effectif de ces valeurs entre les élus, les salariés et les habitants ;
- Le décalage possible entre les valeurs affichées et les valeurs pratiquées, qui peut se traduire.

L'intervention et le travail collectif qui suivra, viseront à clarifier ces différents éléments et à analyser à la fois ce qui peut faire obstacle et ce qui peut permettre de les lever dans le vivre et le faire ensemble.

Jeu d'inclusion :

1. Se mettre par groupe à partir du nombre de syllabes de notre prénom ;
2. Se mettre par groupe en fonction de notre ancienneté/ connaissance des CS ;
3. Dernière consigne par groupe constitué au niveau des tables => dégager une réflexion collective à partir de nos préoccupations du jour par rapport au thème de la journée.

Débats de la table n°2 : questionnement autour de la notion de laïcité => quel contenu met-on nous dans les CS ? Échange de pratiques autour du vivre ensemble. Mise en commun des modalités concrètes sur les questions de citoyenneté, laïcité et vivre ensemble.

2 questions à synthétiser : laïcité, quelle vision partagée ? comment l'aborde-t-on de façon opérationnelle dans notre travail au quotidien ? Quels moyens peut-on déployer dans les CS ?

Autres questions de l'assemblée : comment renouveler les bénévoles et quelle place leur laisser ? Comment accueillir les publics dans l'ouverture à la différence (en lien avec les évolutions de la société et sa diversité, composante du vivre ensemble) ? Quelle définition du vivre/faire ensemble et comment se l'appliquer à soi-même sans laisser de côté des gens ? Comment se saisir de la parole des habitants ? Opérationnalité de la laïcité : comment on l'a fait vivre en CS ? Et dans les institutions ? Est-ce que l'on fait réseau ? Laïcité : apprendre et transmettre cette valeur ? En CS : comment on fait et on vit ensemble ?

Constat : aujourd'hui, on ne se socialise plus comme autrefois. Avant on transmettait par la transmission. (Cf. **Durkheim**). À l'époque, "le socialisé" était un réceptacle passif, une outre vide à remplir. Des récents travaux sociologiques américains ont développé d'autres approches en considérant l'importance de l'expérience dans la socialisation (sociologue **John Dewey**).

Boucle dynamique et circulaire du vivre et faire ensemble => dans quel sens ça marche ?

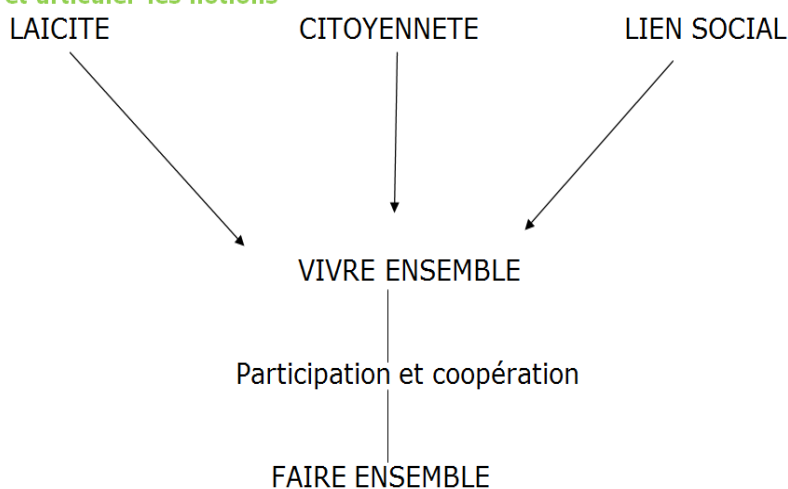
Le faire ensemble peut contribuer au mieux vivre ensemble => "je fais une activité et après je rencontre les habitants qui me permet de vivre à leurs cotés". On ne peut pas vivre sans faire.

Ouverture de la séance par Marc Fourdrignier

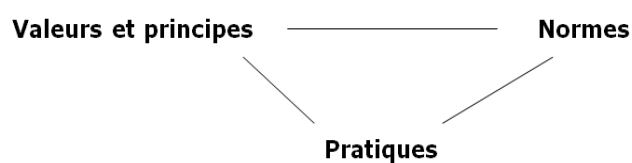
Citation du 5^{ème} congrès des CS à La Rochelle en 1992 (M. **René Teulade**, Ministre des affaires sanitaires et sociales) qui confirme la récurrence, l'antériorité de la question du vivre ensemble (l'histoire ressert les mêmes plats => «*L'histoire ne se répète pas, elle bégaie* » **Karl Marx**).

La laïcité, un principe et des pratiques pour le vivre et faire ensemble dans les centres sociaux ?

1-Clarifier et articuler les notions



2-Des valeurs et des principes à mettre en pratique



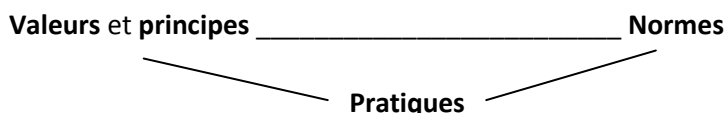
1. Clarifier et articuler les notions

Laïcité _____ Citoyenneté _____ Lien social

=> 3 notions complémentaires qui convergent vers le **Vivre Ensemble**.

Participation et coopération => Faire Ensemble (coopération des acteurs)

2. Des valeurs et des principes à mettre en pratique



! Danger probant des prescriptions normatives, de la mise en conformité, de l'isomorphisme (qui vise à tout mettre en conformité => propre des applications réglementaires qui produisent une formalisation des pratiques).

! Quels écarts possibles entre les valeurs affichées et l'affichage réel et effectif ?

Remarque : dans le document "*la fabrique des possibles*", le terme de laïcité n'apparaît pas. Champ lexical prépondérant qui figure dans le document fédéral : "*mobilisation, émancipation, conscientisation, lutte contre les discriminations*".

Rapport du **CSTS (Conseil Supérieur du travail Social)** bannit le terme d'usager "*ne m'appellez plus jamais usager*".

Approche de la citoyenneté et de la laïcité

La citoyenneté procède de la dichotomie privé / public

La citoyenneté est nécessairement publique =>

1. Citoyenneté Politique (expression politique à travers le droit de vote) ;
2. Citoyenneté Sociale (instances de participation à la vie sociale) ;
3. Citoyenneté Européenne (nous sommes tous citoyens européens => au fondement des textes fondateurs de l'UE).

L'espace privilégié de la citoyenneté, tout comme celui de la laïcité est la neutralité. L'enseignement moral relève du public.

En ce qui concerne les croyances : "*elles sont personnelles, libres et variables*" **Jules Ferry**.

			Citoyenneté		
			Privé	Public	
				C. Politique	C. Sociale
				C. Européenne	
Laïcité	Croyances	"elles sont personnelles, libres et variables"	Espace privilégié	Neutralité	
	Connaissances	"elles sont communes et indispensables à tous"		"Enseignement moral"	
	Signes	"ils ne peuvent être ostentatoires, favoriser le prosélytisme ou causer un désordre"			
Source : Martinelli, F. Culture générale. Société, citoyenneté et défis d'aujourd'hui. Ellipses, 2014					

Laïcité :

Laïcité	la liberté de conscience	la liberté religieuse n'est qu'un des aspects
	l'égalité stricte des droits de tous	sans discrimination, privilège ni connotation particulière ;
	l'intérêt général comme raison d'être exclusive de la loi commune.	« La laïcité affranchit de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière et préserve la société de tout morcellement »
Source : CSTS . Avis du 9 décembre 2015		

Liberté de conscience : la liberté religieuse n'est qu'un des aspects de la liberté de conscience.

L'égalité stricte des droits de tous : sans discrimination, privilège ni connotation incompatible avec le principe d'égalité.

L'IG comme raison d'être exclusive de la loi commune : "la laïcité affranchit de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière et préserve la société de tout morcellement". La laïcité est donc garante de la cohésion sociale.

Remarques perso sur la laïcité (en référence à la Loi 1905) =>

1. Indépendance de l'état par rapport à la religion : c'est donc la primauté de la loi républicaine sur la loi religieuse (qui par la séparation de l'église et de l'état instaure la distinction entre sphère privée et publique). Question de l'actualisation de cette loi avec le retour du fait religieux dans l'espace public et des nouvelles spécificités/ pratiques religieuses...

2. Pose la question de la liberté de conscience (qui s'arrête là où commence celle d'autrui => elle consiste donc à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui). La liberté de conscience, c'est aussi ne pas croire (athéisme, agnosticisme,...).

3. Respect de toutes les obédiences et options spirituelles avec acceptation de toutes les croyances religieuses. De là, découle la fraternité citoyenne.

La laïcité, c'est d'abord du Droit => la loi protège la foi mais la foi ne doit pas faire sa loi. La laïcité n'a donc pas à se durcir mais à s'affirmer. Phénomène de société aujourd'hui avec une forme d'hystérisation de la question de la laïcité. 2 grandes écoles de la laïcité s'affrontent dans le débat public : une républicaine et une autre "*droitdel'hommiste*" et antiraciste.

Comment rendre la fonction de lien social effective ?

4 types de lien social définis par **Serge Paugam** dans son dernier ouvrage (cf. schéma).

2 fonctions du lien social : protection (compter sur) et reconnaissance (compter pour).

Types de lien	Contenu du lien	Apports de ces liens	Fragilité des liens
Filiation	1- La consanguinité ou la filiation naturelle	PROTECTION. Supports permettant de faire face aux aléas de la vie. <i>Compter sur</i>	Rupture précoce possible (situations de fait qui rendent toutes relations entre parents et enfants impossibles, épisodiques ou improbables. Déni parental de reconnaissance
	2- La filiation adoptive		
Participation élective	Socialisation extrafamiliale	RECONNAISSANCE. Interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. <i>Compter pour</i>	Lien à l'origine de fortes inégalités entre les individus Rupture conjugale. Rupture amicale vécue comme un déni de reconnaissance
	L'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître		
Participation organique	Apprentissage et exercice	RECONNAISSANCE. Interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. <i>Compter pour</i>	Insécurité sociale: perte, plus ou moins partielle des supports sociaux Infériorité socialement reconnue à l'origine de souffrances, voire de différentes formes de détresse psychologique (perte de confiance en soi, sentiment d'inutilité).
	Fonction déterminée dans l'organisation du travail		
Citoyenneté	Appartenance à une nation	RECONNAISSANCE. Interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. <i>Compter pour</i>	Ruptures possibles : Individus trop éloignés des institutions. Personnes en détresse maintenues de façon durable dans des structures provisoires. Entorse au principe d'égalité des citoyens au regard du droit
	Reconnait à ses membres des droits et devoirs et les faits citoyens		

Source : D'après PAUGAM, S. (2015). *Vivre ensemble dans un monde incertain*. Editions de l'Aube, 99 p.

On aurait pu rajouter une 5^{ème} colonne avec les actions de remédiation pour prévenir le risque d'effritement du lien ou des pistes d'action pour le consolider.

4 types de lien social selon le sociologue **Serge Paugam** :

1. Filiation (parenté) ;
2. Participation élective (réseau personnel et interpersonnel) ;
3. Participation organique (liée au travail) ;
4. Citoyenneté (appartenance à la nation, reconnaît des droits et devoirs à ses membres).

Pierre Rosanvallon parle des invisibles pour qualifier les populations en situation d'exclusion. Sociologie politique des précaires => étude sur "les inaudibles" pendant les élections de 2012. Problème sous-jacent en lien avec la circulaire de juin 2012 (extraits du point 2.3.1=> "*rompre l'isolement des habitants, prévenir et réduire les exclusions, ...*") => nouvelle mission confiée aux CS (avec une attention particulière aux publics fragilisés) qui les écartent de leurs capacités de mixité sociale (en ciblant l'action auprès des populations en situation de fragilité sociale, cela ne laisse plus beaucoup de place aux classes moyennes et supérieures...). Pose la stratégie des CS pour orienter leur projet en vue de rapprocher les classes moyennes des publics en précarité. Comment croiser les publics dans une approche hétérogène, de brassage social ?

Travail en sous-groupe : une réflexion, une question.

Travail d'introspection à opérer : un regard sur nous-mêmes est nécessaire pour évaluer le changement de métier des CS => des mutations profondes se sont produites dans la plupart des structures à partir des années 1980 (avec la mise en place des politiques d'insertion : LRA, RMI, CLIS, ASI...). Aujourd'hui, on assiste à une nouvelle coloration lexicale qui se concrétise autour de l'inclusion sociale (avec l'exemple du rSa, du handicap, de l'inclusion scolaire). Les activités se sont aussi dénaturées. Avant, on faisait des soirées châtaignes, des sorties en plein air, des bals de village où toutes les franges de la population étaient présentes (classes populaires, moyennes, professions libérales, catégories sociales supérieures...). Les publics fragilisés (beaucoup moins nombreux aussi à cette époque) étaient plus facilement intégrés au corps social car le brassage social était plus opérant. Aujourd'hui, beaucoup de CS en fonction des spécificités territoriales et des contextes urbains sont devenus "des établissements sociaux dans une logique de prise en charge de publics en situation de précarité". Écueil : désertion des classes moyennes de nos structures et plus faible capacité de mixité sociale.

Bémol : prendre en compte les caractéristiques propres de chaque CS et des territoires.

Question : si on n'y va pas => qui y va ? Réflexion sur la sociologie des territoires, des composantes sociales, des enjeux locaux, des politiques publiques déployées, ...

Glissement : on passe d'une mobilisation collective à une logique de mobilisation individuelle.

2^{ème} temps d'intervention.

Question : le CS est-il un espace privé ou public ?

=> Distinction entre privé et public => l'espace privé peut être fermé pour maîtriser l'accès (ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est la privatisation de plus en plus flagrante des espaces publics avec les problématiques d'insécurité sur les territoires où les services publics tendent de plus en plus à se restreindre). Notion de sécurité et de lien au cœur de ces 2 notions.

Pour le CS, quelles sont les conditions d'entrée et d'accès ? Peut-on circuler dans le CS comme dans la rue ? Puis-je venir m'asseoir où je veux sans être interpellé ?

=> Dépend du fonctionnement de chaque structure...

Le renouvellement des bénévoles pose la question du faire ensemble : se décline ainsi les questions de place, d'identité et de reconnaissance. Les places sont-elles identiques ? Sont-elles tributaires du statut (ex : différence entre administrateurs et bénévoles d'activités). Quelles sont les règles que l'on se donne pour travailler ensemble ?

L'identité du collectif : comment est-elle structurée ? Est-ce que l'on tient compte de la représentativité des identités des différentes parties prenantes ? Comment se met-on à la portée de tous ? Reconnaissance : comment chacun est reconnu en fonction de la place qu'il occupe et de sa contribution ?

Les représentations (approche cognitiviste) sont nécessairement fonctions de notre propre histoire, de nos valeurs et convictions. Exemple cité avec la commune d'Orthez qui est une ancienne ville protestante. Une représentation sociale est un filtre pour regarder la réalité.

Quelle conception partagée entre les différents groupes d'acteurs autour de la laïcité ?

=> Réflexion à engager autour de documents de référence (on doit mener un travail d'explicitation à travers une construction collective). C'est une démarche de confrontation de points de vue qui vise à définir des dénominateurs communs autour de thématiques.

Écueil sur la question de la laïcité : on est souvent dans des lieux communs et pire dans des non-dits. Risque de décalage entre les valeurs affichées et les valeurs pratiquées (à partir des activités que l'on mène => exemple à travers l'accueil : à quelles valeurs se réfère-t-on quand on pratique l'accueil ? Parfois, on peut être amené à faire des discriminations dans l'ouverture au public ou dans le traitement de situations...).

Le projet est-il élaboré dans une logique favorisant une adhésion large au niveau du collectif ou est-il le fruit du travail du Directeur tout seul dans son bureau ?

Articulation entre normes, valeurs/ principes et pratiques.

! À trop vouloir normer, on court le risque d'aboutir à une mise en conformité stérile qui peut provoquer une perte de sens. Danger des procédures normées qui peuvent amener à faire perdre la substance du projet et les fondements des pratiques spécifiques sur chaque territoire et à chaque organisation si l'on ne se réfère pas aux finalités.

! Vigilance à opérer au niveau du pouvoir normatif => dans la volonté de tout cadrer et de tout normer, le protocole tue le projet. Respecter le degré d'autonomie nécessaire à chaque réalisation de projet car la norme vise à détruire toute forme d'autonomie (logique d'instrumentalisation et de glissement des structures en prestataire de services en réponse à des commandes publiques). Question de fond : l'autonomie des associations. On assiste à un glissement fonctionnel => deviennent-elles des opérateurs (avec un caractère asexué) ? Le nouveau cadre légal des ESSMS (loi 2002-2, Loi HPST) nie le fait associatif.

Info : le département 64 est celui qui crée le plus d'associations à l'échelle nationale (département très dynamique au niveau de l'engagement associatif).

Sur le bénévolat, tenir compte des envies et des intérêts des habitants. Accueil : on cherche souvent à coller nos besoins dans une logique de captation de leurs ressources. Rechercher aussi l'épanouissement personnel des personnes tant au niveau individuel que collectif. Prendre appui sur la théorie du don et du contre-don de **Marcel Mauss** (donner, recevoir et rendre).

Références récentes de marc Fourdrignier :

- « *Le centre social, entre vivre et faire ensemble* ». Assemblée départementale de la convention cadre des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale des Bouches du Rhône, Marseille, 9 juin 2015, 6 p.
- « *Un centre social, c'est quoi pour vous ?* », Assemblée départementale de la convention cadre des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale des Bouches du Rhône, Marseille, 9 juin 2015, 9 p.
- « *Partenariats, réseaux et accompagnement des parents* ». Journée départementale Réseau Parentalité 35, 10 décembre 2014, Maure de Bretagne.
- « *Liens sociaux, démarches participatives et inclusion dans la cité* ». Journée d'Etude « Etre acteur de sa citoyenneté, 20 ans de l'Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-sociale, Montier en Der, 30 septembre 2015.

- « *Coopération et expertise collective dans le champ du handicap rare* ». Biennale Internationale de l'Éducation, de la Formation et des Pratiques professionnelles. 2015 : « Coopérer ? », Paris 29 juin. 2 juillet 2015 (avec P. Lyet).
- *Dynamiques du Travail Social en pays francophones*. (codirection avec Molina, Y. Tschopp, F. Editions IES, Genève, 2014.

Références mobilisées (prévision)

- Braconnier, C. Meyer, N. (Dir.) (2015). *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*. PFNSP, 291 p.
- Braconnier, C. (2015). La participation électorale peut entraîner d'autres formes de participation citoyenne. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 2908, 1 mai, 28-29.
- Conseil Supérieur du Travail Social (2015). *La laïcité, un principe fondamental du travail social*, Avis adopté par l'assemblée plénière du 9 décembre.
- Esteve, V. (2014). « *Participation et centres sociaux : entre « impensé participatif » et renforcement du pouvoir d'agir citoyen, une quête de sens* ». Mémoire pour le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, décembre 2014.
- Observatoire de la laïcité (2015). *Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures Socio-éducatives*, juillet, 12 p.
- Paugam, S. (2015). *Vivre ensemble dans un monde incertain*. Editions de l'Aube, 106 p.
- Sas- Barondeau, M. (2014). L'accompagnement de la fonction parentale par les caisses d'Allocations familiales. Des centres sociaux pris entre deux logiques d'intervention sociale, *Politiques sociales et familiales*, n° 118, décembre , 66-73.
- Supiot, A. (Dir). (2015). *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*. Odile Jacob, coll. Collège de France, 355 p.